

Montréal, le 6 avril 2020

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**Destinataires :** **Énergir et les intervenants dans le dossier tarifaire  
2018-2019 (R-4018-2017) et l'association coopérative  
d'économie familiale de Québec**

**Objet :** **Demande d'examen du rapport annuel d'Énergir  
pour l'exercice financier terminé le 30 septembre  
2019 Dossier de la Régie : R-4114-2019**

---

Dans sa [lettre du 3 avril 2020](#) transmise dans le dossier mentionné en objet, Énergir demande à la Régie de l'énergie (la Régie) un délai additionnel jusqu'au 7 avril 2020 à 16 h pour déposer les réponses à la demande de renseignements de la FCEI.

Énergir indique que malgré tous les efforts déployés, il lui est impossible de déposer les réponses manquantes dans le délai prescrit.

Compte tenu des circonstances, la Régie accorde le délai demandé par Énergir et attendra donc le dépôt de ces réponses au plus tard le **7 avril 2020 à 16h**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml